

## ASSEMBLÉE NATIONALE

PRÉSIDENCE DE M. J. GRÉVY.

Séance du 21 décembre.

La séance est ouverte à 2 heures 30 minutes.

Adoption du procès-verbal.

Sont adoptés :

1° Un projet tendant à approuver un traité passé entre la ville de Paris et la compagnie du Gaz ;

M. de Bonald répond que le rapport n'est pas encore prêt.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 4 heures 1/4.

## BULLETIN INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

On lit dans le Times du 19 décembre sous la rubrique : *Manchester et le traité de commerce.*

Le rapport de M. Hugh Mason et John Slagg junior, délégués de la chambre de commerce de Manchester, sur leurs agisse-

à l'échelle suivante, qui représente pleinement, dans notre opinion, le maximum de compensation qu'on peut exiger : fils et tissus de coton d'Amérique, 10 fr. 90 c.; fils et tissus de coton Jumel, 10 fr. 90; fils et tissus de coton des Indes, 9 fr.; fils et tissus de coton Inde et Amérique mélangés, 10 fr. 50.

L'application de notre manière de calculer, avec les modifications décrites ci-dessus, présente des corrections très-sérieuses à l'échelle des droits compensateurs proposés par l'Assemblée nationale. Relativement aux chiffres portés sur les tableaux français, nous réclamons une réduction allant de 15 à 41 0/0 pour les fils écrus, de 44 à 68 0/0 pour les fils blanchis, de 45 à 65 0/0 pour les fils teints, de 36 à 82 0/0 pour les fils retors. — La réduction devrait être de 27 à 85 0/0 pour les tissus écrus, de 48 à 117 0/0 pour les tissus blanchis, de 82 à 167 0/0 pour les tissus teints, et de 39 à 93 0/0 pour les velours de coton.

Pendant notre séjour à Paris, nous avons trouvé opportun de suggérer à un certain nombre de représentants de maisons anglaises résidant à Paris l'idée très-désirable de fonder à Paris une Chambre d'associés dans le but de développer les intérêts commerciaux anglais. Cette idée a été chaudement accueillie, et nous avons tout lieu de croire que cette institution apportera des résultats avantageux au trafic des deux pays. — De tous côtés nous avons reçu des assurances qui confirment pleinement ce que nous avons toujours affirmé, c'est-à-dire que les doctrines du libre-échange ont poussé en France de profondes racines, et que la liberté et la tranquillité, nécessaires pour le développement de ces doctrines et la ruine de tous les monopoles, sont les seules choses qui manquent encore pour l'avènement du système Cobden et de son adoption dans toute la France. L'impossibilité d'appliquer les nouveaux tarifs avant que les puissances qui ont des traités y aient consenti, est un fait maintenant bien connu de ces puissances, et il n'est pas probable qu'elles accordent jamais ce consentement. — Bien plus, les personnes compétentes émettent très-sérieusement le doute que ces taxes si laborieusement et si ingénieusement édifiées puissent jamais rapporter ce que coûtera leur perception : En tout cas, il n'y a pas de doute que le peu qu'elles pourront jamais rapporter ne sera rien en comparaison des graves dommages qu'elles causeront à la prospérité du commerce français.

Le sentiment toujours croissant de désapprobation qui règne en France contre la politique commerciale de M. Thiers a donné beaucoup de force aux espérances et à la marche énergique du parti libre-échangiste; beaucoup des membres de ce parti comptent qu'avec l'opposition vigoureuse des classes commerçantes, spécialement de Lyon et de Bordeaux, le projet de percevoir des droits sur les matières premières sera définitivement abandonné, et que le traité avec l'Angleterre sera mort-né.

En ce qui concerne la surtaxe de pavillon, nous ne pouvons mieux faire que citer les propres paroles de M. Michel Chevalier : « Les représailles de l'Amérique l'ont tué ; l'Assemblée n'a rien de mieux à faire qu'à brûler la loi qu'elle a faite. » En attendant que ces diverses espérances soient devenues des réalités, il n'est pas déraisonnable de penser que le temps n'est pas loin où la France, pour ses propres intérêts, accordera à l'Angleterre le traitement de la nation la plus favorisée, conformément à l'opinion de notre chambre de commerce qui voyait le terrain sur lequel les deux gouvernements pouvaient s'accorder.

Depuis notre retour, nous avons été informés que nos assertions devant la commis-

entière de cette Chambre et de tous les industriels du district de Manchester. Peut-être pourrait-on nous objecter que, puisque le traité doit probablement échouer, il ne vaut pas la peine de combattre ainsi pied à pied tous les chiffres du tarif compensateur. Nous répondons qu'en discutant tous ces détails nous avons eu constamment en vue de défendre les principes qui servent de base à cette négociation, et qu'en démontrant la fausseté des réclamations et des assertions des protectionnistes français, nous voulons favoriser la cause de ceux qui, en France autant qu'en Angleterre, entreprennent de détruire le dernier vestige de protection et de monopole.

## NOUVELLES DE BELGIQUE ET DE LA FRONTIÈRE

On nous écrit de Gand, 20 décembre :

Quoique lente, la baisse des eaux a fait encore des progrès sérieux dans notre ville. A mesure que les rues sèchent, les habitants se hâtent de vider leurs caves. On ne voit que des pompes qui fonctionnent à qui mieux mieux.

Sauf encore une cinquantaine de mètres de longueur, la rue Saint-Sauveur est complètement dégagée. Heureusement plusieurs établissements industriels ont déjà pu se remettre en activité. Il n'y en a guère que fort peu qui chôment encore; et ce ne sont pas les plus importants.

Tout fait donc espérer que la crise par laquelle nous venons de passer n'aura pas une longue durée. Les secours charitables prodigués par nos concitoyens aux pauvres inondés, rendront à ceux-ci moins amères les souffrances auxquelles ils ont été exposés.

A la suite de l'interpellation faite au Sénat par M. Casier-de-Hemphane et à la Chambre des représentants par M. P. De Baets, l'honorable M. Moncheur est venu hier matin, à Gand, constater les ravages de l'inondation et étudier les moyens de prévenir le renouvellement de pareils désastres.

L'honorable M. Moncheur, avec cette sollicitude qui le caractérise, a manifesté les dispositions les plus favorables à la prompt exécution des travaux réclamés par la représentation gantoise et dont l'urgence est aujourd'hui si tristement démontrée.

On écrit de Menin :

Le pont sur la Lys, hors la porte de Lille, est inondé et l'eau y est à la hauteur d'un pied et demi. Au commencement on le traversait encore au moyen d'une charrette, mais la force du courant ayant fait concevoir des doutes au sujet de la solidité du pont, le passage en a été interdit.

Depuis lors on a eu recours aux barquettes. L'une d'elles, ébranlée par un soulard, a chaviré et a versé ses sept passagers dans l'eau. Tous ont pu être retirés vivants, mais on dit qu'une femme de 75 ans qui se trouvait parmi eux, est morte depuis.

Dans les environs d'Ypres, l'Yser a débordé aussi. A Elsendamme les maisons se trouvent à cinq ou six pieds sous l'eau.

A Pollinchove, au hameau Fintelle, la digue du canal de Veurnambacht menace de se rompre. A certains endroits l'eau a une hauteur de quatre mètres.

La moitié des communes d'Oostvleteren, Westvleteren, Rousbrugge, Hoogstade, Pollinchove, Loo, Nieuwcapelle, toutes les communes de St-Jacobschapel, Noordschote, Reninghe sont inondées. Les toits des fermes ressemblent de loin à de petits bateaux; la perte sera incalculable.

A Stavele, plus du tiers de la commune se trouve submergé.

On écrit de Tournai :

Les cinq ouvrières qui ont été les plus maltraitées par le triste accident arrivé à la fabrique de M. Jules Boucher ont été transportées jeudi soir à l'hôpital. On avait espéré pouvoir leur conserver la vie, mais la gravité de leur état est tel, les brûlures dont elles sont couvertes sont tellement profondes,

qu'on craint aujourd'hui qu'elles ne succombent. Il y en a deux, dit-on, qui ne passeront pas la journée.

Le huit avait couru qu'on avait trouvé encore un jeune ouvrier hier matin sous les débris; on nous assure qu'il n'en est rien.

Cette nouvelle catastrophe, qui a fait plus de victimes que l'explosion du magasin à poudre de M. Souweine, a causé aussi beaucoup de dégâts matériels. Toute la partie de l'établissement où elle a eu lieu a été abîmée; les carreaux de vitre des maisons voisines ont été brisés par la violence de la secousse.

On sait que les hommes de cœur ne manquent pas dans notre ville. Parmi ceux qui se sont le plus distingués en cette triste occasion, on nous cite particulièrement MM. d'Herbaly, contre-maitre; Capart, aide-médecin; Duquesne-Spreux; Adrienne, professeur d'équitation et J.-B. Nys, horloger, rue St-Piat.

On écrit du Limbourg, 17 décembre :

L'inondation exerce de grands ravages dans les cantons de Meehelen et de Maeseyk. La Meuse s'y étend sur une largeur de deux à trois kilomètres, et tous les villages situés sur le parcours du fleuve sont sous l'eau. C'est une mer furieuse, plantée d'arbres, semée d'îlots, et où les meules de froment, de seigle, etc., flottent comme des bouées, à la grande douleur de nos cultivateurs qui voient ainsi anéanti en quelques instants le fruit de leurs durs et patients travaux.

Le fleuve n'a pas seulement dévasté nos champs, détruit en majeure partie nos semences d'automne, il bat en brèche arbres et digues et nous assiege même dans nos habitations. Nos caves, il est à peine besoin de le dire, ont été rapidement envahies, et les provisions d'hiver qu'elles contenaient sont perdues. Il est hors de doute que cet état de choses aura pour conséquences funestes, des rhumatismes, des fièvres pernicieuses et le typhus.

Quelques disciples de Saint-Hubert, possédant l'amour du métier jusqu'aux plus extrêmes conséquences, ont imaginé de monter en barquette et de faire une vraie guerre de pirates au gibier qui, chassé de son gîte par les eaux, se réfugie tout éperdu sur les mamelons, d'où on le fusille à outrance. Mais ce plaisir cynégétique ne laisse pas que d'avoir ses inconvénients et d'occasionner de douloureux accidents: Ainsi lundi soir, deux jeunes gens de Dilseu, qui étaient venus pour s'amuser de la sorte à Stokheim, sont tombés à l'eau, et malgré tous les efforts tentés pour sauver, ils y ont trouvé la mort.

Depuis deux jours, la pluie tombe de nouveau avec persistance et nous n'entrevoions qu'une seule chance d'être délivrés de l'inondation: c'est la gelée. Mais celle-ci serait un nouveau désastre pour nos contrées, car l'osier qu'on y cultive beaucoup, se trouvant en ce moment submergé, il est certain que si une couche de glace un peu solide vient à se former, la récolte broyée, écrasée, est infailliblement perdue, comme le cas s'est encore présenté il y a deux ans.

## ROUBAIX ET LE NORD DE LA FRANCE

Par une circulaire du 18 décembre, M. le préfet porte à la connaissance des intéressés les instructions relatives aux examens du volontariat d'un an, lesquels commenceront le 26 courant.

Les demandes d'inscriptions pourront être reçues jusqu'au 24 décembre.

En raison de la période de transition entre les deux législations, M. le ministre a décidé que le nombre des candidats à admettre ne serait pas limité et qu'on n'exclurait que ceux qui auraient été classés avec la note MAL.

Les demandes d'exemption de versement formées par les jeunes gens qui se trouvent dans les conditions de l'art. 54 devront parvenir à la Préfecture avant le 10 janvier prochain. Ces demandes ne pourront être présentées que par des jeunes gens ayant obtenu la note